



BIM Management: une mission d'organisation, de contrôle et de mise en cohérence au cœur de la mission de l'architecte

Concevoir en BIM bouscule le déroulé classique d'un projet d'architecture. De nouvelles missions apparaissent pour mettre en œuvre et organiser la conception collaborative et concourante sans laquelle un projet BIM ne peut exister. Parmi ces missions, il y a celle de BIM Management, une prestation pour laquelle les architectes ont toute légitimité et expertise.

Qu'est-ce qu'un BIM Manager ?

Comme c'est souvent le cas avec les termes du BIM, la définition de BIM Manager ne fait pas consensus. En fonction des acteurs, du projet ou du contexte, le terme recouvre des notions différentes.

La définition du BIM Manager et de la mission de BIM Management la plus communément admise consiste à *organiser l'échange de données et à piloter les méthodes et le processus d'échanges collaboratif BIM en vue de l'enrichissement d'une maquette ou d'un modèle numérique.*

BIM Manager est donc plus un rôle qu'un métier !

La mission peut changer de main que l'on soit en la phase de conception, de réalisation ou d'exploitation. Elle s'opère parfois sous forme de cellule réunissant des représentants de plusieurs cotraitants.

BIM Manager ne doit pas être confondu avec Référent BIM ou BIM Coordinateur, qui sont les interlocuteurs du BIM Manager pour toutes les questions liées au BIM chez le maître d'ouvrage, l'agence d'architecture, le bureau d'études fluides ou l'entreprise.

En quoi consiste la mission de BIM Management ?

La mission de BIM Management encadre la définition et l'organisation du processus d'échanges collaboratifs des données de l'ouvrage. Les préconisations portent sur la nomenclature des données, leurs formats mais aussi les versions des logiciels utilisés pour s'assurer que les données produites soient interopérables et exploitables par tous les acteurs depuis la phase de conception jusqu'à l'exploitation maintenance.

Le BIM Manager pilote la rédaction de la convention BIM. Ce document contractuel définit les procédures collaboratives, la « marche à suivre » par tous les intervenants pour calibrer, produire, transmettre et valider les données de la maquette. En phase de conception, la convention BIM précise les procédures d'échanges entre les acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Le déploiement et l'administration de la plateforme numérique d'échanges indispensable à la réalisation d'un projet BIM entre aussi dans la mission de BIM Management. Grâce à cet outil virtuel, le BIM Manager centralise et stocke toutes les données du projet avec possibilité de vérifier la traçabilité des échanges et de se voir notifier les activités.

Au sein d'une agence d'architecture, le BIM Manager aura aussi à procéder, au-delà du pilotage opérationnel des projets, au choix et à la mise à jour des outils, à la formation et à l'encadrement des ressources humaines. La définition de la stratégie BIM de l'agence et le suivi de la veille technologique sont aussi généralement de son ressort.

Qui exerce cette mission ?

Il existe plusieurs cas de figure selon que la mission est réalisée pendant la phase de conception, de réalisation ou d'exploitation-maintenance de l'ouvrage.

En phase de conception, la mission de BIM Management est généralement exercée par un membre de la maîtrise d'œuvre. Avec sa vision globale et sa capacité à organiser la collaboration de l'équipe de conception, ou de l'équipe projet en conception-réalisation, l'architecte maître d'œuvre a toute légitimité pour assurer le pilotage de cette mission. La mission de BIM Management est alors généralement exercée par un membre de l'agence d'architecture, distinct du chef de projet architectural. Un architecte qui exerce seul mais maîtrise le processus BIM est également en capacité de conduire cette mission.

Pour un maître d'ouvrage, confier la mission de BIM Management à l'architecte est d'autant plus judicieux que cette mission s'inscrit dans le prolongement naturel de celle de coordonnateur de l'équipe de maîtrise d'œuvre mais aussi de mandataire, généralement exercée par l'architecte,

surtout en marché public. En exerçant à la fois le rôle de BIM Manager et de mandataire, l'architecte dispose de moyens étendus pour garantir au maître d'ouvrage une meilleure cohérence d'ensemble des études de l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est aussi l'assurance pour le maître d'ouvrage d'avoir un interlocuteur unique pour les questions liées au projet et à sa réalisation en BIM.

La mission de BIM Management peut être aussi exercée par un cotraitant spécialisé. Le BIM Manager fait alors partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre aux côtés de l'architecte, des ingénieurs ou du paysagiste. Mais sa mission est limitée au seul BIM Management du projet.

Plus rarement, certains maîtres d'ouvrage font le choix de confier le BIM Management à un spécialiste externe à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cela peut naturellement être un architecte. Dans ce cas de figure, le BIM Manager devra se mettre au service du projet et des concepteurs et non s'inscrire dans un rapport de force avec des méthodes et des processus imposés sans concertation.

Quelques idées fausses et recommandations

Contrairement à une idée reçue, le BIM Manager ne crée pas la maquette numérique, l'avatar virtuel d'un ouvrage. Sa mission se limite à la normalisation des données et des procédures d'échanges. Ainsi, le BIM Manager ne prend pas part à la modélisation mais il en fixe en amont les règles, en contrôle la bonne exécution et en vérifie le résultat.

La mission de BIM Management doit être clairement différenciée de la mission de maîtrise d'œuvre. **Penser par exemple que la mission de BIM Management intègre la mission de synthèse des études du projet est une idée fautive et dangereuse.** Certes, le BIM Manager prescrit des formats d'échanges, valide des outils et procède à l'assemblage des maquettes numériques dont il vérifie in fine la cohérence des données. Pour autant, il ne réalise pas la mission de synthèse. Sa mission se limite à mettre en place les procédures et à recueillir les données pour permettre de la réaliser.

La mission de synthèse doit être réalisée par un maître d'œuvre, un architecte, un ingénieur de conception ou un prestataire spécialisé, dûment assuré car elle entraîne des responsabilités décennales.

Pour les assureurs, et notamment la Mutuelle des architectes français (MAF), les prestations réalisées dans le cadre d'une mission de BIM Management ne sont pas, et ne doivent pas être assimilables à

des prestations de maîtrise d'œuvre. Pour éviter qu'un BIM Manager puisse être requalifié en constructeur de l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du Code civil, il est important de dissocier par contrat ce qui relève de la mission de maîtrise d'œuvre et de la mission de BIM Management.

Le titulaire d'une mission de BIM Management, en particulier s'il est architecte, ne doit en aucun cas modéliser les livrables d'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre ou de procéder à la synthèse des études du projet. Dans le cas contraire, il s'expose aux risques, en cas de contentieux, d'assumer les responsabilités liées à ces prestations.

Il est enfin courant d'entendre que les maîtres d'ouvrage sont rarement prêts à valoriser le travail en BIM et à rémunérer par des honoraires complémentaires la remise de maquettes numériques. Cette affirmation n'est plus tout à fait vraie. **Aujourd'hui, la plupart des maîtres d'ouvrage reconnaissent que le BIM Management est une mission nouvelle avec des prestations clairement identifiées comme la rédaction et l'application de la convention BIM, le déploiement et l'administration de plateforme collaborative ou la vérification des livrables.**

D'aucuns considèrent logique et acceptable de rémunérer sous forme de mission complémentaire la mission de BIM Management.